

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUATORZIÈME RÉUNION DIRECTIVE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 24 mars 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(14)/5
29 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA QUATORZIEME REUNION DIRECTIVE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 24 mars 1997

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

Annexe

- I. ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIEME REUNION DIRECTIVE
- II. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA QUINZIEME REUNION DIRECTIVE DU CONSEIL
- III. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL
- IV. COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX

INTRODUCTION

1. La quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 24 mars 1997. Le Conseil a tenu, au cours de cette réunion, deux séances - 882ème et 883ème séances plénières. L'ordre du jour de la réunion est reproduit dans l'annexe I plus loin.

Chapitre I

QUESTIONS DECOULANT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC QUI POURRAIENT ETRE ANALYSEES PAR LA CNUCED DANS LA PERSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de ce point, le secrétariat avait mis à la disposition des délégations les documents ci-après :

- Déclaration ministérielle de Singapour, adoptée le 13 décembre 1996 (document WP/MIN(96)/DEC de l'OMC);
- "High-level Meeting on Integrated Initiatives for Least Developed Countries' Trade Development" - Note informelle des secrétariats du CCI, de la CNUCED et de l'OMC (distribuée en anglais seulement).

3. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les décisions adoptées à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, en particulier celles où la CNUCED était expressément mentionnée, avaient des incidences sur les travaux futurs de la CNUCED. Il s'agissait des éléments suivants : accord sur un plan d'action en faveur des pays les moins avancés et sur l'organisation d'une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international en 1997, avec la participation d'organismes d'aide, d'institutions financières multilatérales et des pays les moins avancés, en vue de favoriser une approche intégrée des moyens d'aider ces pays à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux; et création de deux groupes de travail chargés d'examiner, le premier les liens entre le commerce et l'investissement, le second les questions soulevées par des membres au sujet de l'interaction du commerce et de la politique de concurrence. Il avait également été convenu que chacun de ces groupes tirerait parti des travaux de l'autre, ainsi que - sans y porter préjudice - des travaux de la CNUCED et d'autres instances intergouvernementales compétentes. Les ministres s'étaient également félicités des travaux entrepris par la CNUCED dans ces domaines et de leur contribution potentielle à la compréhension des questions traitées par les groupes de travail, et ils avaient préconisé une coopération avec la CNUCED et d'autres organisations compétentes pour utiliser au mieux les ressources disponibles et veiller à ce que la dimension du développement soit pleinement prise en considération.

4. Concernant les groupes de travail, deux questions étroitement liées devaient retenir l'attention. La première concernait l'axe des travaux futurs de la CNUCED dans les domaines considérés, dans le souci d'accroître la complémentarité des travaux de la CNUCED et de l'OMC. A ce stade, les groupes de travail n'ayant pas encore arrêté leurs programmes de travail respectifs, il était difficile pour le secrétariat de la CNUCED d'apprécier pleinement les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires en fonction des travaux qui seraient entrepris par les deux groupes de travail à l'OMC. Le Secrétaire général a toutefois fait observer que le programme de travail de la CNUCED dans ce domaine était autonome et découlait de la Déclaration de Midrand et des décisions des commissions compétentes.

5. La seconde question avait trait à la coopération entre l'OMC et la CNUCED. Au niveau intergouvernemental, le rôle de la CNUCED vis-à-vis des groupes de travail serait à définir, vraisemblablement lorsque le programme de travail de ces groupes aurait été arrêté. Au niveau des secrétariats, il ne lui avait pas encore été possible de rencontrer le Directeur général de l'OMC pour examiner le *modus operandi* de la coopération entre les deux secrétariats, de façon que les aspects propres au développement soient pleinement pris en considération dans la conduite des travaux des groupes de travail, et que la meilleure utilisation possible soit faite des ressources disponibles. Une réunion était prévue début avril 1997, où serait abordée la question de la coopération entre les deux organisations, s'agissant en particulier des travaux futurs des deux groupes de travail créés à l'OMC.

6. Concernant la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, le Secrétaire général a déclaré que, conformément à la décision prise par les Ministres à Singapour, des discussions informelles avaient déjà eu lieu entre les gouvernements et la CNUCED, l'OMC et le CCI. La note informelle relative à ces discussions avait pour objet de dégager les objectifs et d'établir l'ordre du jour préliminaire de cette réunion de haut niveau. Elle traitait également de l'organisation de la Réunion. La présente réunion directive offrait l'occasion au Conseil d'examiner les multiples questions relatives à la Réunion de haut niveau du point de vue de la CNUCED. La Réunion de haut niveau permettrait elle-même de lancer de nouvelles initiatives intégrées et cohérentes pour améliorer le commerce des PMA. Il était essentiel d'associer les partenaires de développement de ces pays, en particulier les institutions de Bretton Woods, à la préparation et aux résultats de la Réunion.

7. Les discussions à la Réunion de haut niveau seraient probablement axées sur deux grandes questions : l'accès aux marchés, et un programme de coopération technique intégrée relative au commerce s'inscrivant dans un cadre directif cohérent. L'ordre du jour de la Réunion n'avait toutefois pas encore été arrêté. Les contributions du Conseil sur des questions relevant des objectifs de la Réunion, ainsi que sur l'importance et la place respectives de ceux-ci, aideraient à parvenir à un accord sur un ordre du jour avant la fin avril, ce qui faciliterait évidemment la préparation au niveau national de la Réunion.

8. A propos de l'amélioration de l'accès aux marchés, le Secrétaire général a rappelé que, dans le plan d'action de l'OMC en faveur des PMA, il était recommandé aux pays développés et aux pays en développement plus avancés d'améliorer de façon autonome l'accès aux marchés des PMA.

9. Il a par ailleurs estimé que les programmes de coopération technique devraient viser à atténuer les contraintes pesant sur l'offre dans les PMA afin de libérer le potentiel de développement de ces pays et d'y accélérer le renforcement des capacités. Une mesure essentielle à cet égard serait d'intensifier le transfert de savoir-faire technique et d'investissements dans les PMA. La Réunion de haut niveau aurait à décider de l'élaboration et de l'exécution d'un programme pilote de coopération technique, en s'appuyant sur l'expérience acquise grâce au programme intégré OMC/CNUCED/CCI d'assistance technique à certains pays africains, dont quatre PMA. La participation active des partenaires de développement des PMA - notamment la Banque mondiale, le FMI et le PNUD - à cette décision garantirait la cohérence des mesures d'aide au développement du commerce dans les PMA. Cette cohérence était d'une

importance cruciale pour que les PMA puissent profiter au maximum des efforts de la communauté internationale. La cohérence entre les politiques du FMI et de la Banque mondiale et les engagements des PMA en tant que membres de l'OMC renforcerait la complémentarité et la synergie des politiques commerciales et des politiques connexes et en accroîtrait sensiblement les avantages nets pour les PMA. Cela aiderait également ces pays à utiliser les mesures spéciales et différenciées prévues par la Déclaration de Marrakech pour restructurer de façon ordonnée leur économie afin de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

10. A propos de la coopération entre la CNUCED et l'OMC ainsi que les groupes de travail devant être créés à l'OMC sur l'investissement et la politique de concurrence, le représentant du **Maroc** a dit que ces questions ayant été longuement étudiées à la CNUCED, il fallait voir de quelle façon celle-ci pourrait le mieux contribuer aux travaux des groupes. Concernant la Réunion de haut niveau sur les PMA décidée à la Conférence ministérielle de l'OMC, le Maroc considérait que c'était là l'occasion d'une coopération fructueuse entre la CNUCED, l'OMC et le CCI. Il faudrait toutefois que l'ordre du jour, les travaux et les objectifs de la Réunion, tels qu'inspirés par le plan d'action en faveur des PMA, soient précis et pragmatiques et visent à des résultats réalistes.

11. La représentante des **Pays-Bas**, parlant au nom de l' **Union européenne**, a dit que l'Union considérait que les travaux entrepris à l'OMC et à la CNUCED - et le cas échéant dans toute autre organisation internationale - devraient être synergiques et complémentaires. Elle a relevé l'apparente détermination, à l'OMC comme à la CNUCED, de travailler de concert pour atteindre les objectifs communs d'une action transparente et efficace vis-à-vis des problèmes posés par la mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale. Un exemple de cet esprit de coopération était fourni par les discussions sur les liens entre le commerce, l'environnement et le développement, qui alimenteraient de façon constructive les débats en cours sur le commerce et l'environnement à l'OMC. Un autre exemple, découlant directement de la Déclaration ministérielle de Singapour, concernait la prochaine réunion de haut niveau sur les PMA devant être organisée conjointement par l'OMC, la CNUCED et le CCI, avec la participation du PNUD et des institutions de Bretton Woods. L'Union européenne attachait une grande importance à cette réunion, qui viserait à élargir l'accès aux marchés des PMA et à promouvoir une approche internationale cohérente et intégrée de leurs problèmes en matière de commerce, notamment en garantissant la cohérence et la pertinence des conseils et de la coopération technique fournis à ces pays. Il était important d'arrêter un calendrier précis et de définir un mécanisme institutionnel pour l'organisation de cette réunion de haut niveau. Les secrétariats de la CNUCED, de l'OMC et du CCI y travaillaient déjà étroitement ensemble, et il faudrait dans ce contexte tenir compte des travaux réalisés dans d'autres organisations.

12. Enfin, la représentante a dit qu'au lendemain de la Conférence de l'OMC la question de l'investissement devait rester une préoccupation prioritaire de la CNUCED. La CNUCED pouvait et devait jouer un rôle important à cet égard et contribuer à ce que, en matière d'investissement également, les pays en développement puissent bénéficier de la mondialisation et de la libéralisation. La promotion de débouchés d'investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés devrait notamment plus particulièrement retenir l'attention de la CNUCED. Le rôle de celle-ci devrait en partie

découler d'activités de coopération technique visant à aider, notamment par des activités de formation, les pays en développement à exploiter les possibilités offertes par le Cycle d'Uruguay. Le rôle analytique de la CNUCED et les possibilités de discussions ouvertes et informelles que celle-ci offrait n'étaient cependant pas moins importants. Si l'objectif ultime pouvait être de parvenir à un accord international sur l'investissement à l'OMC, des travaux d'analyse et des discussions sur tous les différents aspects de l'investissement devaient être réalisés à la CNUCED et à l'OMC. En la matière, la CNUCED devrait exploiter son avantage comparatif en examinant les liens entre développement et investissement. Dans un premier temps, l'Union européenne se félicitait de participer à la prochaine réunion d'experts sur les accords bilatéraux d'investissement.

13. Le représentant de la Suisse a souligné l'importance de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Outre son aspect institutionnel, cette intégration impliquait une participation accrue au commerce international. Beaucoup d'efforts s'imposaient encore pour réaliser cette intégration, plus particulièrement dans le cas des pays les moins avancés. Il faudrait aussi, pour que le plan d'action en faveur des PMA devienne opérationnel, que les organisations internationales et les pays eux-mêmes engagent des efforts concrets. Ce plan d'action devrait être complété par des débouchés à l'exportation.

14. Afin d'élargir l'accès aux marchés des PMA et d'autres pays en développement, le Gouvernement suisse avait pris deux mesures après la Conférence ministérielle de Singapour. Tout d'abord, le 1er mars 1997, il avait apporté d'importantes modifications à son schéma de préférences SGP, qui se traduiraient par l'admission en franchise des exportations de produits industriels et de la plupart des produits agricoles des pays les moins avancés. Les conditions d'accès préférentiel avaient en outre été élargies aux exportations agricoles d'autres pays en développement. La seconde mesure concernait la création de deux fonds d'affectation spéciale (de 3 millions de dollars E.-U. chacun) à la CNUCED et au Centre de commerce international. Le représentant a réaffirmé l'importance de la coordination et de la transparence des activités de coopération technique des différentes institutions.

15. Concernant les activités de la CNUCED et la Déclaration ministérielle de l'OMC, il a dit que diverses questions figurant dans la Déclaration devaient être analysées par la CNUCED. Les travaux du secrétariat sur l'investissement et la politique de concurrence étaient vivement appréciés et devaient être poursuivis. Ils serviraient de cadre aux discussions intergouvernementales, y compris les travaux des deux groupes de travail sur l'investissement et la concurrence créés à l'OMC. La participation du secteur privé et de la société civile à ces travaux était des plus importantes. Concernant la Réunion de haut niveau sur les PMA, la Suisse était favorable à une approche étroitement thématique qui permettrait d'obtenir des résultats concrets pour la coordination des programmes d'assistance relatifs au commerce extérieur. L'objectif était de définir une approche intégrée des moyens à utiliser pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines des PMA. La Suisse avait fait des propositions à ce sujet en 1994.

16. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que la coopération entre organisations internationales devrait reposer sur les principes d'égalité et de répartition spécifique des responsabilités, compte dûment tenu

des avantages comparatifs de chacune. La CNUCED devait affermir son rôle de principal organisme des Nations Unies pour un examen intégré des questions concernant le commerce, l'investissement, la technologie, les services, l'environnement et le développement durable. Elle était appelée à participer de façon substantielle aux discussions sur les grands problèmes économiques mondiaux en y défendant l'optique du développement et, ce faisant, contribuait au pluralisme intellectuel et à une saine confrontation d'idées. Une certaine décentralisation des activités au sein du secrétariat et une meilleure coordination des programmes de pays étaient également d'importantes mesures qui pouvaient améliorer la coopération.

17. Après avoir rappelé que le Gouvernement russe soutenait un resserrement de la coopération et de la coordination entre la CNUCED et d'autres organes économiques et sociaux du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, le représentant s'est félicité des mesures cohérentes prises par les chefs de secrétariat de la CNUCED et de l'OMC pour instaurer des relations de travail productives entre les deux organisations. Dans la Déclaration ministérielle de Singapour, plusieurs domaines spécifiques étaient évoqués pour une coopération entre la CNUCED et l'OMC, s'agissant en particulier de la politique de concurrence, de l'environnement et de l'investissement. Cela semblait indiquer que le potentiel de la CNUCED dans ces domaines difficiles avait été reconnu, et son rôle en tant qu'instance oeuvrant à la formation de consensus devrait s'amplifier si ces nouveaux thèmes étaient appelés à faire l'objet de négociations commerciales multilatérales. Enfin, le représentant s'est déclaré favorable à l'idée de réaliser un examen périodique de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales.

18. Le représentant de Haiti a vivement soutenu les recommandations faites par l'Union européenne et la Suisse concernant l'importance de résultats tangibles à l'issue de la Réunion de haut niveau sur les PMA. La CNUCED devait fournir une assistance pour garantir la prise en compte de la dimension du développement, la cohérence des conseils de politique générale et la promotion d'une interdépendance intelligente. Elle devrait notamment aider les délégations des PMA à préparer la Réunion en réalisant, bien avant celle-ci et pour chaque pays, une étude sur la situation de la collaboration entre le Gouvernement, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et les organisations internationales s'occupant du commerce. Le secrétariat pourrait faire la synthèse des différentes études de façon à bien faire ressortir les problèmes de coordination et de collaboration à la Réunion. Ce travail permettrait aux participants de proposer des solutions pour une collaboration plus cohérente. Le représentant a proposé que l'ONUDI soit associée à la Réunion de haut niveau, étant donné son expérience en matière de politique industrielle et de petites et moyennes entreprises.

19. Le représentant du Banladesh s'est félicité de l'intensification de la coopération entre la CNUCED et l'OMC, et notamment de ce que la CNUCED soit pleinement associée à la préparation, à l'organisation et au suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA. L'ordre du jour de cette réunion devrait porter sur des questions bien définies, afin que l'on aboutisse à des résultats tangibles, mesurables et réalisables dans des délais déterminés. Il semblait se dégager un consensus croissant pour que la Réunion traite de l'accès aux marchés et de l'élimination des obstacles à la production, de façon à libérer le potentiel de développement des PMA. Le projet d'ordre du jour devrait être établi rapidement pour permettre une préparation correcte de

la Réunion. Il était important de maintenir la dynamique et, dans ce contexte, le représentant s'est félicité des récentes réunions tenues avec les institutions de Bretton Woods en vue de déterminer de quelle façon celles-ci pourraient apporter une contribution réelle à la préparation et au déroulement même de la Réunion. Certaines délégations estimaient n'avoir pas eu suffisamment de temps pour contribuer au plan d'action. Le représentant a toutefois noté que ce plan n'était que la première d'une série de mesures, et les pays pourraient contribuer ultérieurement à un élargissement de l'accès aux marchés des PMA. Enfin, il a remercié la Suisse de sa contribution aux activités en faveur des pays les moins avancés.

20. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a rappelé que la CNUCED avait pour mandat de maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en aidant les pays en développement et plus particulièrement les PMA à s'intégrer dans le système commercial international. La CNUCED devrait également aider ces pays à bien comprendre le système commercial multilatéral en analysant le commerce international et les nouveaux thèmes dans une perspective de développement. A cette fin, la coopération entre la CNUCED et l'OMC en matière de commerce et de développement était essentielle. La CNUCED jouerait également un rôle capital dans l'organisation et le suivi des résultats de la Réunion de haut niveau sur les PMA. Etant donné son mandat et son expérience dans ce domaine, elle contribuerait à une meilleure intégration des moyens à mobiliser pour aider les PMA à tirer profit du commerce extérieur et à s'intégrer dans le système commercial international.

21. Le porte-parole a loué la CNUCED pour ses analyses dans les domaines du commerce et de l'investissement, du commerce et de la concurrence et de la facilitation du commerce, qui serviraient de base à une discussion informelle sur ces questions à l'OMC. Concernant la coopération entre la CNUCED et l'OMC, l'objectif serait de veiller à ce que la dimension du développement soit dûment prise en considération. Il a ajouté que la CNUCED pouvait apporter une contribution utile, dans une perspective de développement, à une plus grande transparence des marchés publics et à une meilleure compréhension par les pays en développement des différents aspects de cette question.

22. A propos de l'Accord international sur la technologie, il a évoqué le danger que le processus de libéralisation du commerce des produits des technologies de l'information ne marginalise les pays en développement, en particulier les pays africains. Il a instamment demandé que la CNUCED effectue une analyse qui clarifierait cette question et aiderait ces pays à éviter le risque de marginalisation.

23. Le représentant de Madagascar a remercié la Suisse des mesures concrètes qu'elle avait prises pour aider les PMA en matière d'accès aux marchés et de coopération technique. Il a ensuite rappelé la note informelle qu'avait adressée Madagascar aux trois secrétariats organisateurs de la Réunion de haut niveau sur les PMA. Il était de la plus grande importance de promouvoir les possibilités d'investissements étrangers directs dans les PMA. Pour créer des synergies, il importait d'établir un lien entre le séminaire pilote sur l'investissement dans les PMA et la Réunion de haut niveau. Si l'objectif de celle-ci était d'adopter immédiatement des mesures concrètes et applicables en faveur des PMA, il fallait d'urgence définir précisément les besoins des PMA, de façon que l'offre corresponde à la demande. Il a demandé à nouveau que les trois secrétariats intéressés contribuent à cette définition sous la forme d'un mémoire.

24. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a estimé que la Déclaration ministérielle de Singapour n'avait que peu d'incidences d'envergure sur l'actuel programme de travail de la CNUCED, puisque ce programme avait été défini par la Conférence à sa neuvième session et par les décisions ultérieures du Conseil du commerce et du développement et de ses commissions. Ces décisions prévoyaient notamment des travaux sur les Accords du Cycle d'Uruguay. Concernant la Réunion de haut niveau sur les PMA organisée conjointement par l'OMC, la CNUCED et le CCI, il conviendrait d'établir et de diffuser aussitôt que possible un programme d'activités préparatoires.

25. Enfin, le porte-parole a jugé que les discussions à la présente réunion directive du Conseil ne correspondaient guère à ce que devrait être la vocation de ce type de réunion.

26. Le représentant de Cuba a souligné la nécessité pour les pays en développement de bénéficier d'une assistance technique de la part de la CNUCED, dans une perspective de développement, qui leur permettrait d'être mieux préparés aux futures négociations commerciales internationales, notamment dans le contexte de l'OMC. Il s'est félicité de la coopération entre la CNUCED et l'OMC, mais a insisté sur le fait que cette coopération devait préserver l'espace, les priorités et l'indépendance de la CNUCED, de façon que celle-ci ne devienne pas subordonnée à l'OMC. La CNUCED devait en fait agir en sachant anticiper sur l'évolution des travaux de l'OMC.

27. Le représentant du Pérou a dit qu'une prise en compte correcte de la dimension du développement, en particulier dans les discussions sur l'investissement et la concurrence, était l'aspect le plus important de la coopération entre la CNUCED et l'OMC. La CNUCED devrait participer formellement en tant qu'observateur aux groupes de travail de l'OMC sur ces questions, dont les dates des réunions devraient être coordonnées avec celles des réunions d'experts convoquées par la CNUCED de façon que les uns et les autres puissent bénéficier de la participation d'experts venus des capitales. Les deux institutions pourraient également organiser un séminaire conjoint du type de celui de Divonne (Divonne III), afin de préciser leurs synergies et leurs complémentarités. Les rapports établis par la CNUCED sur l'investissement et la concurrence, y compris les trois rapports des futures réunions d'experts de la CNUCED, devraient être soumis aux groupes de travail de l'OMC, de même qu'une liste des documents précédemment publiés sur ces sujets par la CNUCED.

28. Le représentant du Canada a dit que, pour ce qui était des travaux des groupes de travail de l'OMC sur les interactions du commerce et de l'investissement, et du commerce et de la politique de concurrence, la CNUCED possédait une solide capacité d'analyse et pouvait donc continuer son travail de création de consensus sur ces questions. La coopération entre la CNUCED et l'OMC pouvait certes être renforcée, mais il ne fallait pas oublier que les deux institutions étaient autonomes. Concernant la Réunion de haut niveau sur les PMA, le représentant a souligné que ces pays avaient besoin d'une assistance technique beaucoup plus large, notamment pour le renforcement des capacités, afin de pouvoir tirer pleinement parti des résultats du Cycle d'Uruguay. Pour ce qui était de l'ordre du jour de la Réunion, il a fait valoir que celui-ci ne devrait pas aller au-delà de ce qui avait été convenu. Il a également souligné que les dates de la Réunion n'avaient pas encore été arrêtées. Enfin, il comptait bien que le FMI et la Banque mondiale soient associés à la préparation de cette réunion.

29. A propos de la Réunion de haut niveau sur les PMA, le représentant de l'Ouganda a dit que des résultats concrets et mesurables devraient notamment être obtenus sur l'importante question de l'accès aux marchés. Les initiatives relatives au commerce devaient s'inscrire dans un cadre directif intégré, raison pour laquelle il se félicitait de la volonté d'associer pleinement la Banque mondiale et le FMI à la Réunion de haut niveau. Une mesure positive en ce sens était la mission qu'envisageaient d'effectuer à Washington le Président du Comité du commerce et du développement de l'OMC et la Présidente du Sous-Comité des PMA. Il a appuyé les déclarations demandant à la CNUCED d'aider les PMA à préparer la Réunion de haut niveau et a estimé que la CNUCED devrait également aider ces pays à préparer les négociations à l'OMC sur les nouveaux thèmes commerciaux découlant de la Déclaration ministérielle de Singapour.

30. Le représentant du Zimbabwe a dit que la Réunion de haut niveau sur les PMA, si importante fût-elle, n'était qu'un élément du processus plus vaste de mise en oeuvre du plan d'action de l'OMC en faveur des PMA. La CNUCED devait à juste titre et activement être associée à cette initiative, ainsi qu'à la promotion de la mise en oeuvre du plan d'action en général. Les PMA devaient en particulier être pleinement associés à la préparation de la Réunion de haut niveau, y compris le grand nombre d'entre eux qui n'étaient pas représentés à Genève. Concernant les incidences de la Conférence ministérielle de l'OMC sur le programme de travail de la CNUCED, le représentant a dit que l'actuel programme de travail de la CNUCED sur les Accords du Cycle d'Uruguay découlait des diverses décisions prises par les organes directeurs de la CNUCED à leurs précédentes sessions, ainsi que de la Déclaration de Midrand adoptée par la Conférence à sa neuvième session. Il a demandé si, dans ces conditions, le Conseil devait prendre une nouvelle décision pour donner mandat à la CNUCED de travailler sur les nouveaux thèmes découlant de la Conférence ministérielle de l'OMC, ou si les mandats actuels étaient à cet égard suffisants.

31. A propos du vaste plan d'action intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, le représentant du Japon a dit qu'une aide à la commercialisation en faveur de ces pays devrait constituer l'un des points de l'ordre du jour, dans le contexte de l'assistance technique, de la Réunion de haut niveau sur les PMA, où il faudrait aussi examiner des exemples positifs d'investissements étrangers directs dans les PMA réalisés par des pays développés et des pays en développement plus avancés. La participation de représentants du secteur privé à la Réunion apparaissait à cet égard particulièrement importante.

32. Le représentant du Népal a dit que les PMA n'avaient tiré aucun profit de la mondialisation et de la libéralisation, ou des résultats du Cycle d'Uruguay. La Déclaration ministérielle de Singapour et le plan d'action de l'OMC en faveur des PMA témoignaient d'une nouvelle volonté politique de renforcer la participation des PMA - maillon faible du système commercial multilatéral - comme en témoignait également la convocation de la Réunion de haut niveau. Celle-ci devait répondre aux préoccupations exprimées dans la Déclaration ministérielle de Singapour. A cet égard, deux points méritaient d'être relevés. Premièrement, les trois coorganisateur (CNUCED, OMC et CCI) devraient coopérer plus étroitement à la préparation de la Réunion. Le représentant a exprimé sa satisfaction de la note informelle sur cette réunion établie par les trois organisations, où l'accent était à juste titre mis sur un renforcement de l'accès aux marchés en faveur des PMA.

Mais l'élimination des contraintes pesant sur l'offre dans ces pays était tout aussi importante pour permettre à ceux-ci de tirer parti des nouvelles possibilités d'accès aux marchés. Les deux problèmes devaient être traités par la Réunion de haut niveau. Il fallait donc examiner des mesures se rapportant, notamment, à l'investissement, à la compétitivité et à la diversification, et non pas simplement des mesures d'assistance technique. Deuxièmement, la contribution des PMA eux-mêmes à la préparation de la Réunion était une condition importante de l'obtention de résultats concrets. Les efforts réalisés jusque-là dans ce sens étaient encourageants. Enfin, le représentant a dit qu'il souhaitait que la Réunion de haut niveau soit convoquée aussitôt que possible.

33. Répondant à la demande d'éclaircissements du représentant du Zimbabwe, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que le secrétariat de la CNUCED n'était pas limité par les décisions de la Conférence ministérielle de Singapour s'agissant du propre programme de travail autonome de la CNUCED. Cela valait non seulement pour l'investissement et la concurrence, mais aussi pour les PMA. Dans ce dernier cas, le secrétariat de la CNUCED avait examiné une initiative de l'OMC, à savoir la convocation d'une réunion de haut niveau sur les PMA chargée d'étudier, parmi les nombreuses questions d'importance pour ces pays, les moyens d'élargir leur accès aux marchés, conformément à une proposition concrète faite quelque temps auparavant par le Directeur général de l'OMC. C'était la raison pour laquelle, en l'occurrence, la CNUCED s'efforçait de travailler en étroite coordination avec l'OMC, mais cela ne signifiait pas qu'elle ne poursuivrait pas son propre programme relatif aux PMA, concernant le commerce mais aussi d'autres questions.

Décision du Conseil

34. Le Conseil a pris note des déclarations et des observations faites sur ce point et a décidé qu'il en serait dûment rendu compte dans le rapport final sur sa quatorzième réunion directive.

Chapitre II

COORDINATION ET COOPERATION ENTRE LA CNUCED ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES

(Point 3 de l'ordre du jour)

35. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Coopération entre la CNUCED et des organisations internationales dans le domaine du commerce et du développement" - Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(14)/2 et Corr.1).

36. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a dit que la note du secrétariat traitait essentiellement des organisations internationales avec lesquelles la CNUCED coopérait activement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait pris l'initiative d'établir des liens formels avec un certain nombre d'institutions compétentes. On pouvait évoquer à titre d'exemple l'accord conclu avec l'OMC, le communiqué commun du Secrétaire général de la CNUCED et du Directeur général de l'ONUDI, et le programme conjoint CCI/CNUCED/OMC d'assistance aux pays africains pour le suivi du Cycle d'Uruguay. Des efforts analogues avaient été engagés auprès des institutions de Bretton Woods, du PNUD, du PNUE et des commissions régionales de l'ONU, pour ne mentionner que quelques cas.

37. Le caractère multiforme du programme de travail de la CNUCED, principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie, des services et du développement durable, rendait la coopération avec d'autres organisations indispensable au fonctionnement efficace de la CNUCED elle-même. L'important pour la CNUCED était d'établir son avantage comparatif et de se concentrer sur les activités où sa contribution pouvait être la plus efficace, tout en recherchant des synergies et en déployant des efforts de collaboration pour renforcer sa contribution à la solution des problèmes de commerce et de développement. Il fallait notamment définir des objectifs et des thèmes communs prioritaires, sur lesquels les travaux seraient concentrés, élaborer des arrangements communs pour faire face à de nouveaux besoins et coordonner les politiques et les stratégies d'ensemble. Un exemple en était la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, que la Conférence ministérielle de l'OMC avait demandé au CCI, à la CNUCED et à l'OMC d'organiser conjointement.

38. La recherche de complémentarités et de synergies ne devait toutefois pas être un frein à une réflexion indépendante, en particulier pour l'analyse de l'économie mondiale, qui était un important élément du mandat de la CNUCED. Il fallait faire la distinction entre les domaines où l'action de plus d'une organisation impliquerait des chevauchements d'activités et ceux où, au contraire, le pluralisme intellectuel enrichissait l'actuel débat international sur les questions économiques et les questions de développement. Une meilleure coordination interorganisations et une action cohérente des Etats membres étaient essentielles à une meilleure action à l'échelle du système. Cette question serait examinée par le CAC à sa prochaine session, les 10 et 11 avril 1997, à Genève. Les échanges d'informations, facilités par

le progrès et la baisse des coûts des technologies de l'information, constituaient le socle d'une meilleure coopération. Toutefois, la coopération ne pouvait reposer sur la seule information; il fallait aussi que les partenaires soient disposés à agir dans un esprit d'ouverture, de réciprocité et de partenariat dans l'intérêt du système commun.

39. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) s'est félicitée du très utile document établi par le secrétariat. Parlant au nom des Philippines, elle a déploré qu'il n'ait pas été fait mention des liens entre la CNUCED, d'un côté, et l'ANASE et l'APEC, de l'autre.

40. Le représentant du Pakistan a demandé au secrétariat des éclaircissements sur la deuxième phrase du paragraphe 21 de sa note et également, au paragraphe 28, sur la nature des obstacles à la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Il a ajouté que l'indépendance du secrétariat de la CNUCED ne devait pas être mise en cause et il a demandé quel mécanisme la CNUCED envisageait à cette fin. Il a également évoqué la coopération avec l'OMPI et la nécessité pour la CNUCED de contribuer à l'accord proposé sur les bases de données et à l'étude de ses conséquences pour le développement.

41. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, s'est déclaré globalement satisfait de la note du secrétariat sur ce point, qui fournissait un répertoire utile des actuelles mesures de coopération. Une perception claire des approches futures en matière de coopération était nécessaire, tout comme la définition de priorités compatibles avec les programmes de travail et les contraintes budgétaires. Il a demandé combien d'arrangements énumérés dans l'annexe II de la note étaient effectivement opérationnels. Il a estimé que davantage d'informations auraient pu être fournies au paragraphe 89 sur la coopération avec la Commission européenne. Enfin, compte tenu de l'importance des liens avec l'OMC, il a demandé quel type de mécanisme était envisagé pour empêcher tout chevauchement entre les activités de coopération de la CNUCED, de l'OMC et d'autres entités.

42. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) s'est félicité de l'approche thématique de la note du secrétariat, qui facilitait l'examen de la question. Il a estimé que davantage d'informations auraient pu être données sur la coordination actuelle dans le cadre du CAC, s'agissant en particulier de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et du rôle spécifique de la CNUCED, ainsi que sur la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Une plus grande attention devait également être accordée au programme CCI/CNUCED/OMC d'assistance aux pays africains pour le suivi du Cycle d'Uruguay, à la coopération avec la CEA et le PNUD, et à la coopération dans le secteur des produits de base, concernant plus spécialement la diversification.

43. Le représentant de la Norvège a appuyé la déclaration de l'Union européenne et a estimé que la note du secrétariat aurait pu être beaucoup plus concise. La qualité et l'efficacité des mécanismes de coopération importaient davantage que leur nombre.

44. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a fait observer que la coopération n'était pas une fin en soi. Elle était censée améliorer le contenu du dialogue directif, enrichir la qualité de la coopération technique de la CNUCED et fournir des critères de résultat.

La note du secrétariat devait être lue dans le contexte de la stratégie d'ensemble de la CNUCED en matière de coopération technique, et la coopération devait plus particulièrement porter sur les domaines auxquels correspondaient des priorités du programme de travail.

45. Le représentant du **Mexique** a estimé que davantage d'informations auraient pu être données dans la note sur la coopération avec l'ONUDI et avec le Conseil économique et social, notamment au sujet des travaux réalisés en collaboration avec la Commission du développement durable.

46. Le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique** a fourni des éclaircissements et des compléments d'information en réponse aux questions et aux observations des délégations.

Décision du Conseil

47. Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED sur ce point (TD/B/EX(14)/2 et Corr.1) et a invité le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre ses efforts pour améliorer la coordination et la coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes. Il a décidé de continuer de suivre les progrès dans ce domaine.

Chapitre III

COOPERATION TECHNIQUE :

a) STRATEGIE DE LA CNUCED

b) PLAN DE COOPERATION TECHNIQUE POUR LA PERIODE 1997-1999

(Point 4 de l'ordre du jour)

48. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

- "Coopération technique" - Première partie : Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(14)/3)
- "Technical cooperation" - Part II: Working sheets (TD/B/EX(14)/3/Add.1 et Corr.1) (en anglais seulement).

49. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a présenté l'ensemble du point 4 et a rappelé le processus de consultations informelles qui avait conduit à l'établissement du projet de stratégie, ainsi que les grands principes sous-jacents. Le secrétariat croyait comprendre que le texte était acceptable pour tous les groupes régionaux. Il a également expliqué la façon dont le plan pour la période 1997-1999 avait été établi; les tableaux récapitulatifs offraient une synthèse des renseignements plus détaillés présentés dans le document TD/B/EX(14)/3/Add.1. D'après cette information, les projets de coopération technique exécutés par la CNUCED devraient représenter un montant de 24 à 25 millions de dollars. Enfin, il a attiré l'attention sur quelques erreurs factuelles figurant dans les tableaux détaillés, qui feraient l'objet d'un rectificatif.

50. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a dit que son groupe était en mesure de souscrire à la stratégie proposée. Il a par ailleurs estimé qu'il serait utile que les tableaux détaillés fassent ressortir la coopération triangulaire et que le plan lui-même indique les activités de coopération avec d'autres institutions et organisations. Il a noté que le Groupe latino-américain et caraïbe était de tous les groupes régionaux celui qui recevait la part la plus faible de la coopération technique.

51. Le représentant de l' Ethiopie a déclaré que sa délégation souscrivait à la stratégie proposée. A propos de la liste détaillée des projets, il a noté que le montant proposé et approuvé pour l'examen des politiques de l'investissement, de la technologie et de l'innovation en Ethiopie semblait avoir été sous-estimé, et aussi que certains programmes, dont celui sur les produits de base et les ressources naturelles, ne contenaient aucune proposition concernant les PMA. Enfin, il a rappelé que l'Ethiopie avait proposé d'accueillir un centre régional pour le programme TRAINFORTRADE et il a demandé si cela apparaissait dans le plan.

52. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a loué le secrétariat pour la stratégie proposée, dont l'exécution dépendrait fondamentalement des ressources disponibles. Concernant le plan, il a noté, pour l'Afrique,

une prépondérance des projets régionaux par rapport aux projets nationaux, et il a donc recommandé un rééquilibrage en faveur des seconds, à l'instar de la stratégie.

53. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l' **Union européenne**, a déclaré qu'il pouvait souscrire sans difficulté à la stratégie. Toutefois, le document ayant été distribué tardivement, le Conseil voudrait peut-être envisager de l'adopter *ad referendum*. Il a demandé si les évaluations prévues au paragraphe 18 de la stratégie étaient effectivement en cours et a demandé des renseignements sur l'entité unique du secrétariat chargée d'assurer la coordination interne, mentionnée au paragraphe 22. Concernant le plan, il a instamment demandé que le secrétariat précise la façon dont celui-ci s'articulait avec la stratégie. Loin d'être une simple liste de projets, le plan devrait non seulement indiquer ce qui était envisagé pour 1997, mais aussi fournir des projections pour les deux années suivantes. Il serait utile que figurent dans la liste détaillée des projets des renseignements sur les dates de lancement des projets et sur le budget total de chaque projet.

54. Le représentant de la **Norvège** a dit que l'établissement par le secrétariat du plan de coopération technique pour la période 1997-1999 représentait un effort tout à fait louable. Il serait utile, en particulier pour les donateurs au moment de décider du financement des projets, que le secrétariat établisse un bref descriptif de chaque programme, indiquant notamment l'objectif et le calendrier d'exécution prévu.

55. La porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Philippines) a dit que son groupe jugeait la stratégie acceptable, mais que celle-ci devrait être approuvée *ad referendum*. Elle a noté que la région de l'Asie et du Pacifique bénéficierait d'une part accrue d'activités de coopération technique en 1997, mais elle s'est inquiétée de la diminution qui semblait être prévue pour les années suivantes. Etant donné qu'il n'y aurait pas assez de ressources pour exécuter tous les projets proposés, elle a demandé quelle formule serait utilisée pour répartir les ressources.

56. Le représentant de la **Suisse** a exprimé son appui à la stratégie et au plan. Il a recommandé d'accorder davantage de place dans le plan aux projets nationaux et de fixer des priorités entre les programmes. Il importait d'appliquer des normes de qualité à la conception et à l'exécution des projets. Un montant minimal de ressources devrait être affecté à la coopération technique, de façon que le programme soit moins tributaire d'un financement extrabudgétaire.

57. Le représentant de la **Fédération de Russie** a loué le secrétariat pour son document sur les activités de coopération technique, en particulier l'approche équilibrée adoptée vis-à-vis des pays en transition.

58. Suite aux déclarations prononcées, le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique** a dit que le secrétariat tiendrait compte des suggestions faites. Diverses questions parmi celles qui avaient été soulevées seraient abordées ultérieurement à un niveau bilatéral. La discussion qui venait d'avoir lieu était considérée comme faisant partie du dialogue permanent entre les délégations et le secrétariat.

Décision du Conseil

59. Le Conseil a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie de coopération technique et a prié le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations en vue de lui permettre d'adopter officiellement la stratégie à sa quinzième réunion directive en juin 1997.

60. Le Conseil a également pris acte du plan de coopération technique pour la période 1997-1999 et des observations des délégations s'y rapportant, et a prié le Secrétaire général de tenir compte de ces observations dans l'exécution du plan.

Chapitre IV

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EQUIPE SPECIALE DU SECRETARIAT SUR LA POLITIQUE DE PUBLICATION

(Point 5 de l'ordre du jour)

61. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des notes de l'intervention du Président de l'équipe spéciale du secrétariat sur la politique de publication.
62. Le **Président** a rappelé que le Conseil avait examiné la question de la politique de publication à sa quarante-troisième session sur la base du document TD/B/43/CRP.4 et avait fait sienne l'approche qui y était proposée, à savoir qu'une équipe spéciale du secrétariat rendrait compte de ses travaux au Secrétaire général de la CNUCED, lequel ferait lui-même ensuite rapport au Conseil.
63. Le **Chef de la planification et de l'évaluation des programmes**, parlant en sa qualité de président de l'équipe spéciale du secrétariat sur la politique de publication, a dit que l'équipe spéciale achèverait son rapport fin mars 1997, comme prévu. Du point de vue de la méthodologie, l'équipe spéciale avait examiné toutes les dispositions administratives pertinentes de l'ONU et avait tenu des discussions avec le personnel de la CNUCED et les services compétents de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), ainsi que du Siège de l'ONU à New York. Elle avait en outre eu une réunion le 27 février 1997 avec les coordonnateurs régionaux.
64. Dans son rapport, l'équipe spéciale expliquerait le rôle des publications à la CNUCED et ferait des recommandations concernant chacun des domaines constituant les éléments d'une politique de publication. A cet égard, il convenait de noter que le programme de publications de la CNUCED avait été rationalisé immédiatement après la neuvième session de la Conférence, et le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 faisait apparaître une réduction de 15 % du volume des publications par rapport au programme de travail d'avant Midrand. Les recommandations détaillées de l'équipe spéciale concerneraient, notamment : la création d'un mécanisme, au sein du secrétariat, globalement responsable de l'application effective de la politique de publication de la CNUCED; une planification améliorée de la préparation du programme des publications dans le cadre du projet de budget-programme; la planification de la documentation destinée aux réunions intergouvernementales; une approche collégiale au sein du secrétariat de la planification, de la production et de l'approbation des principaux rapports de la CNUCED; les directives concernant la documentation à l'intention des organes délibérants; l'édition, la traduction et l'impression; les innovations techniques; les ventes, la tarification, la commercialisation et les copublications; et l'évaluation des publications et l'appréciation des utilisateurs.
65. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de **l'Union européenne**, a dit qu'il aurait été utile de disposer des notes de l'intervention bien avant la réunion. Dès que le rapport de l'équipe spéciale du secrétariat lui aurait été remis, le Secrétaire général de la CNUCED ferait rapport au Conseil, ce qui permettrait aux Etats membres d'exprimer leurs vues sur la

future politique de publication de la CNUCED. Il a toutefois noté que la question des publications n'apparaissait pas sur le projet d'ordre du jour provisoire de la quinzième réunion directive ou de la quarante-quatrième session du Conseil.

66. Le représentant de l' **Ethiopie** a dit que s'il était proposé d'avoir davantage recours au réseau Internet pour la diffusion de la documentation de la CNUCED, une conséquence en serait de transférer sur les pays en développement un coût jusque-là supporté par la CNUCED. Il a donc suggéré que les économies qui en résulteraient pour la CNUCED soient calculées et que les ressources correspondantes soient versées sur le fonds d'affectation spécial en faveur des PMA.

67. Le **Secrétaire du Conseil du commerce et du développement** a confirmé que le Secrétaire général de la CNUCED ferait rapport au Conseil, à une date à déterminer. Entre-temps, la question des publications pouvait être abordée lors des consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement, afin de permettre un échange de vues plus complet sur la question que cela n'avait été possible à la réunion directive.

Décision du Conseil

68. Le Conseil a pris note du rapport oral du Président de l'équipe spéciale du secrétariat, tel qu'en rendaient compte ses notes, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'achever la rédaction de son propre rapport sur la politique de publication de la CNUCED. Il a en outre décidé que la question serait examinée lors des consultations mensuelles du Président prévues le 30 avril 1997.

Chapitre V

RAPPORT DU PRESIDENT SUR SES CONSULTATIONS VISANT A AMELIORER LA FAÇON DONT LE CONSEIL TRAITE LA QUESTION DE L'INTERDEPENDANCE AINSI QUE LES QUESTIONS RELATIVES AUX PMA ET AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90

(Point 6 de l'ordre du jour)

et

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL

(Point 7 de l'ordre du jour)

69. Pour l'examen de ces deux points, le Conseil était saisi des deux projets d'ordre du jour ci-après, distribués en anglais seulement à la réunion :

- Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil (13-24 octobre 1997) et calendrier indicatif des séances;
- Projet d'ordre du jour provisoire de la quinzième réunion directive du Conseil (20 juin 1997).

70. Le Président a rappelé que le Conseil, à sa quarante-troisième session, l'avait invité à tenir des consultations informelles sur les moyens d'améliorer l'examen de la question de l'interdépendance. Lors de ses consultations mensuelles du 31 janvier 1997, il avait été décidé d'élargir le rapport qu'il devrait présenter à l'examen par le Conseil des questions relatives au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et aux PMA. Par ailleurs, le Secrétaire général de la CNUCED avait adressé une communication à tous les chefs de mission permanente à Genève, pour leur faire part de ses réflexions personnelles sur le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Ces réflexions avaient suscité de considérables réactions.

71. Le Président avait quant à lui examiné avec le Secrétaire général et ses collaborateurs, à plusieurs reprises, diverses idées en vue d'améliorer le fonctionnement du mécanisme et la façon dont le Conseil pourrait traiter ces sujets. Ils s'étaient ensemble efforcés de concevoir l'ordre du jour et l'organisation des travaux du Conseil de façon à mettre davantage l'accent sur les principaux points consacrés à l'interdépendance, aux PMA et à l'Afrique, dans le souci également d'accroître la qualité des intervenants extérieurs et d'en limiter le nombre afin que les délégations aient plus de temps pour examiner ces questions de fond. L'objectif était de faire en sorte que chacun de ces points apporte une contribution à la réunion de haut niveau et que, lorsque des discussions avaient lieu au Conseil, aucune réunion parallèle ne distraie les participants. Il s'agissait donc d'accroître l'efficacité, la densité et la qualité du débat de fond. En conséquence, l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil serait ramassé autour des principales questions de fond définies à Midrand, tandis que les questions de procédure normalement examinées à la session ordinaire

seraient inscrites à l'ordre du jour de la quinzième réunion directive prévue en juin 1997, ce qui allégerait considérablement la session ordinaire du Conseil et permettrait à celui-ci de se concentrer sur les questions de fond et sur la réunion de haut niveau.

72. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'à la suite de la quarante-troisième session du Conseil, des consultations avaient été organisées avec les délégations afin de déterminer ce qu'il fallait faire pour que la quarante-quatrième session soit aussi efficace et productive que possible. Une conclusion générale avait été qu'à l'avenir, la préparation de la session du Conseil dans son ensemble et de chaque élément particulier de cette session devrait être réalisée en étroites consultations et coopération avec les pays membres. Il s'agirait d'organiser les séances de la réunion de haut niveau et les séances consacrées à l'examen des autres grandes questions (interdépendance, PMA et Nouveau Programme des Nations Unies pour l'Afrique) de façon à éviter tout chevauchement et toute interférence.

73. Concernant le thème proposé pour la réunion de haut niveau de la quarante-quatrième session du Conseil - "Mondialisation, concurrence, compétitivité et développement" -, le Secrétaire général a évoqué la réflexion économique qui avait conduit à proposer ce thème. Il a noté que les participants à la réunion de haut niveau examineraient ce thème en comparant différentes expériences positives de développement. Les questions ci-après seraient plus particulièrement examinées :

a) Quel rôle avait joué la concurrence dans le développement de la compétitivité dans des pays en développement qui avaient réussi leur décollage économique ? Etait-il nécessaire de compléter les effets générateurs d'efficacité de l'exposition à la concurrence par l'exécution de politiques de promotion de la compétitivité ?

b) Y avait-il eu conflits entre la promotion de la concurrence et la réalisation d'autres objectifs de développement, notamment d'objectifs économiques, sociaux et culturels ? Dans l'affirmative, comment avaient-ils été traités ? Quelles avaient été les incidences sur la compétitivité ?

c) De quelle façon la mondialisation avait-elle influencé la concurrence sur les marchés mondiaux ? Quels nouveaux problèmes cela avait-il créé ? Quelle était la réflexion actuelle sur les solutions à apporter à ces problèmes ?

d) Le risque de marginalisation avait-il augmenté du fait des modifications apportées à la compétitivité par la mondialisation ? Dans l'affirmative, quelles politiques pouvait-on envisager pour faire face à cette situation ?

74. Le Secrétaire général a bien précisé qu'il ne s'agissait là que d'idées préliminaires. Il comptait tenir de fréquentes consultations informelles d'ici à la quinzième réunion directive du Conseil en juin 1997 sur les moyens de donner un contenu concret à la réunion de haut niveau à partir de ces idées ou d'autres idées que les délégations pourraient avancer.

75. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a demandé qu'un point relatif au financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED soit inscrit à l'ordre du jour

de la quarante-quatrième session du Conseil. Elle a rappelé qu'à la quarante-troisième session, il avait été décidé que cette question devrait être de nouveau abordée à la prochaine session ordinaire du Conseil. Le Groupe latino-américain et caraïbe avait noté qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session et souhaitait donc en demander l'inscription de façon que le Conseil puisse prendre note des mesures qui avaient été prises concernant le fonds d'affectation spécial prévu pour financer cette participation.

76. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l' Union européenne, s'est félicité des idées proposées pour un traitement plus ciblé et plus efficace de l'interdépendance, des PMA et du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il a toutefois instamment demandé au secrétariat de limiter le nombre d'intervenants extérieurs invités à participer aux sessions ordinaires du Conseil. Nonobstant leur utilité, il ne fallait pas que les groupes de discussion d'experts absorbent une trop grande partie du temps réservé aux séances plénières du Conseil, qui devaient être consacrées à des discussions politiques au niveau intergouvernemental. D'une manière générale, c'était une bonne idée de renvoyer les discussions sur l'interdépendance, les PMA et le Nouveau Programme des Nations Unies pour l'Afrique à la réunion de haut niveau, car cela renforcerait la cohérence de la session du Conseil et la réunion de haut niveau cesserait d'être un événement isolé.

77. Concernant les propositions du Secrétaire général relatives à cette réunion, le représentant a noté que c'était la première fois que de telles idées étaient exprimées de façon formelle et que ce qui était proposé quant au fond appelait encore beaucoup de remarques. A la quarante-troisième session l'an dernier, le thème de la réunion de haut niveau était resté trop flou. Le libellé proposé pour le thème de la réunion de haut niveau de la quarante-quatrième session ainsi que la proposition d'intégrer les résultats de cette réunion à l'examen de plusieurs autres questions de fond faisaient que le manque de spécificité restait une menace pesante. Il a donc proposé que les thèmes spécifiques et de la réunion de haut niveau, et du point de l'ordre du jour sur l'interdépendance soient approuvés sous leur forme définitive à la quinzième réunion directive en juin et fassent l'objet de consultations d'ici là.

78. Le représentant du Népal a dit que, concernant la question de la compétitivité, il serait essentiel, dans la sélection des études de cas aux fins d'analyse, de considérer les diverses raisons intrinsèques pour lesquelles certains pays étaient plus compétitifs que d'autres. Il fallait ainsi tenir compte de l'élément géographique. En tant que pays sans littoral, le Népal, par exemple, avait toujours considéré que sa situation géographique même le rendait à maints égards moins compétitif.

79. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que son groupe avait accueilli avec satisfaction le rapport oral du Président sur le point 6, s'agissant en particulier du traitement intégré de l'interdépendance, des PMA et du Nouveau Programme des Nations Unies pour l'Afrique. Il avait noté avec intérêt les efforts déployés pour améliorer la participation à l'examen des questions relatives aux PMA et au Nouveau Programme des Nations Unies en évitant, à la quarante-quatrième session, les activités parallèles qui avaient empêché un examen correct de ces questions à la quarante-troisième session en 1996. Il s'est également félicité de la volonté d'intégrer ces trois points

dans les travaux de la réunion de haut niveau. Le point relatif au Nouveau Programme des Nations Unies pour l'Afrique devait néanmoins être davantage axé sur des questions spécifiques afin de faire ressortir les domaines appelant des mesures particulières. Pour ce qui était des PMA, le Groupe africain considérait qu'il serait utile de mentionner les activités de suivi découlant de la Réunion de haut niveau OMC/CNUCED/CCI sur les PMA prévue en juin 1997.

80. Concernant l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session (point 7), le porte-parole a rappelé que le Groupe africain avait par deux fois proposé d'inscrire des questions intersectorielles à l'ordre du jour du Conseil, ce à quoi, pour autant qu'il le sache, aucune délégation ni aucun groupe régional ne s'était opposé. Le Groupe africain souhaitait donc savoir de quelle façon ces questions intersectorielles étaient traitées suite à la décision adoptée à la neuvième session de la Conférence, reprise au paragraphe 106 du document final de Midrand, qui disposait que les questions intersectorielles devraient être intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental.

81. A propos du calendrier proposé pour la quarante-quatrième session du Conseil, le Groupe africain s'inquiétait de constater que le Conseil ne disposerait à cette session que de huit jours et demi, contrairement aux dispositions adoptées à la neuvième session de la Conférence qui prévoyaient que les sessions ordinaires devraient avoir une durée de 10 jours.

82. Enfin, si le Groupe africain souscrivait d'une manière générale au thème proposé pour la réunion de haut niveau de la quarante-quatrième session, il espérait néanmoins que des consultations supplémentaires permettraient d'en préciser davantage les éléments. Il souhaitait également que le résultat de la réunion de haut niveau fasse l'objet d'un compte rendu, sous une forme ou une autre.

83. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est associé à l'Union européenne pour estimer que les propositions du Secrétaire général relatives au thème de la réunion de haut niveau devraient faire l'objet de consultations supplémentaires approfondies, afin que les Etats membres puissent retirer de l'examen de ce thème autant de profit que possible pour l'élaboration de leurs propres politiques nationales. A cet égard, il a rappelé que le document final de Midrand faisait expressément mention de questions relatives au droit de la concurrence, par opposition à la politique de concurrence, et que les Etats-Unis considéraient depuis longtemps que c'était sur celui-là que la CNUCED devait concentrer ses travaux.

84. Pour ce qui était de la proposition d'ajouter à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session un point relatif au financement de la participation d'experts et au fonds d'affectation spéciale s'y rapportant, le représentant a fait observer que les consultations du Président sur cette question avaient déjà permis de beaucoup progresser dans la voie d'un accord prévoyant au minimum des modalités expérimentales de fonctionnement de ce fonds. Il a estimé que les délégations et les groupes régionaux étaient désormais si proches d'un accord qui permettrait au Secrétaire général d'aller de l'avant qu'ils devaient poursuivre leurs consultations avec détermination. Après être parvenus à un accord dans le cadre des consultations, les participants pourraient ensuite envisager la meilleure façon de poursuivre les discussions sur cette question, soit à la quinzième réunion directive en juin, soit à la quarante-quatrième session en octobre. Il espérait donc que le Conseil s'abstiendrait, à ce stade, d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'une ou l'autre réunion.

85. Le représentant de l' Inde a déclaré souscrire à l'idée qu'il conviendrait d'inviter un moins grand nombre d'intervenants extérieurs à participer à la session ordinaire du Conseil. L'an dernier, les contributions des intervenants s'étaient succédé à un rythme trop rapide et il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour procéder à des échanges de vues satisfaisants avec les délégations. Les intervenants, mais aussi les Etats membres, devraient s'en tenir à des communications moins formelles et éviter de présenter de longs exposés écrits. Il était en outre essentiel d'établir un compte rendu analytique des communications des intervenants, à l'intention des capitales et aussi des délégations qui n'auraient pu participer à l'ensemble de la réunion de haut niveau.

86. Concernant le thème de la réunion de haut niveau, la délégation indienne souhaiterait davantage de discussions portant sur de grandes orientations - mondiales et nationales - par opposition à des discussions centrées sur des expériences nationales. Si utiles qu'elles puissent être, les expériences nationales étaient souvent spécifiques aux pays considérés et ne pouvaient pas toujours être reproduites ailleurs.

87. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) a demandé pourquoi le terme "compétitivité", qui n'apparaissait pas dans un précédent projet, avait été ajouté au thème de la réunion de haut niveau. Elle a noté qu'il restait possible de tenir des consultations sérieuses sur le thème tel que proposé par le Secrétaire général de la CNUCED.

88. Le Groupe asiatique et la Chine souscrivaient aux deux ordres du jour provisoires présentés par le Secrétaire général, et la date proposée pour la réunion de haut niveau (23 octobre 1997) était également acceptable. Concernant l'organisation des travaux de la quarante-quatrième session, la porte-parole a noté avec intérêt que le Secrétaire général était sensible aux différences de niveau de développement national entre pays en développement - PMA, pays intermédiaires et pays émergents. Son groupe espérait que l'importance accordée par la CNUCED aux PMA ne serait pas préjudiciable aux autres pays en développement.

89. Le représentant du Pakistan s'est déclaré favorable à la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session à la rubrique "Questions diverses", comme demandé par le Conseil à sa quarante-troisième session, un point sur le financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED. Même si les consultations du Président aboutissaient à un accord sur un mécanisme de financement de cette participation, il faudrait néanmoins que le Conseil considère si ce mécanisme donnait ou non satisfaction.

90. Le représentant a exprimé les mêmes préoccupations que le Groupe africain quant à la réduction envisagée de la durée de la quarante-quatrième session du Conseil et il a demandé des éclaircissements à cet égard.

91. Enfin, il a estimé que les consultations informelles sur la réunion de haut niveau devraient viser à préciser de quelle façon le point relatif à l'interdépendance serait rattaché au thème de cette réunion, afin d'éviter une organisation trop floue de celle-ci.

92. Le représentant du Chili est convenu qu'un point sur le financement de la participation d'experts devrait figurer à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session. Même si les consultations du Président aboutissaient, le Conseil pourrait toujours examiner la question. De plus, se référant à l'alinéa 3 e) des conclusions concertées 438 (XLIII) du Conseil, où celui-ci avait demandé au Secrétaire général de la CNUCED de présenter aussitôt que possible un rapport sur la décision prise à Midrand concernant la réaffectation d'une partie des économies découlant d'une amélioration de la productivité globale de la CNUCED, il a demandé quand le secrétariat avait l'intention de présenter le rapport en question.

93. A propos de l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil, le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré favorable au choix d'un petit nombre de questions de fond et a estimé que la proposition de tenir la réunion de haut niveau à la fin de la session était rationnelle. Le thème proposé pour cette réunion était d'un grand intérêt pour le Gouvernement russe, qui commençait tout juste de mettre en place un système de réglementation publique de la concurrence en Russie après de nombreuses années d'intense monopolisation dans le cadre de l'économie soviétique. Dans ce contexte, le représentant a déploré qu'un important projet d'assistance technique destiné à la Fédération de Russie et à d'autres pays de la CEI pour la promotion et la protection de la libre concurrence n'ait pas été suivi au-delà d'une année par le secrétariat. Par ailleurs, des thèmes plus spécifiques pourraient, d'après lui, faire l'objet de discussions à la réunion de haut niveau : conditions d'application de la législation sur la concurrence aux monopoles et aux entreprises bénéficiant de droits spéciaux ou exclusifs, et façon dont les organismes chargés des questions de concurrence peuvent contribuer à la promotion de marchés effectivement concurrentiels. Enfin, il a estimé qu'il était important que les travaux de la réunion de haut niveau fassent l'objet d'un compte rendu distinct au sein du rapport sur les travaux de la session ordinaire.

94. Répondant au représentant du Chili, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que les propositions formelles qui seraient faites par le Secrétaire général de la CNUCED, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU, à l'Assemblée générale feraient probablement l'objet de suppléments au budget. La Division du budget n'estimait pas pouvoir incorporer cette question dans le budget qui était sur le point d'être finalisé. Il semblait y avoir encore quelque incertitude à New York quant à l'enchaînement exact des interventions, s'agissant en particulier de savoir si le Secrétaire général de la CNUCED pouvait faire part de ses vues au Conseil avant de les transmettre au Siège. Toutefois, le secrétariat avait l'intention de faire connaître, d'une manière ou d'une autre, ses propres réflexions sur la question à l'occasion des prochaines consultations mensuelles. Il pensait présenter une proposition qui serait examinée par les membres du Conseil, puis, sur la base des recommandations de celui-ci, finalisée vis-à-vis de New York.

Décision du Conseil

95. Le Conseil a approuvé le thème de la réunion de haut niveau de sa quarante-quatrième session ("Mondialisation, concurrence, compétitivité et développement") ainsi que la date de cette réunion, à savoir le 23 octobre 1997. Il a également pris note de l'organisation de la quarante-quatrième session proposée par le secrétariat. Le Conseil a en outre pris acte de la déclaration du Secrétaire général de la CNUCED

concernant son intention de tenir des consultations avec les délégations sur le thème de la réunion de haut niveau en même temps que le secrétariat commencerait de préparer la session du Conseil, et de lui faire rapport à ce sujet.

96. Le Conseil a noté que le Président avait l'intention de poursuivre ses consultations sur le point 6 et que les prochaines consultations mensuelles du Président, le 30 avril 1997, permettraient d'examiner des propositions détaillées du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'organisation des activités liées à la réunion de haut niveau.

97. Le Conseil a pris note de la déclaration par laquelle le Président avait indiqué que ses consultations sur la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED progressaient de façon satisfaisante, qu'il avait l'intention de présenter un rapport complet à ce sujet lors des prochaines consultations mensuelles et qu'il n'oubliait pas que la question pourrait être inscrite à l'ordre du jour du Conseil, conformément à la décision prise par celui-ci, sans préjudice de l'obtention d'ici là d'un accord sur cette question.

98. Enfin, le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quinzième réunion directive ainsi que celui de la quarante-quatrième session ordinaire ¹.

¹Pour le texte des deux ordres du jour provisoires, voir les annexes II et III.

Chapitre VI

QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

a) Progrès de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED

99. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé que le 24 février 1997, un document intitulé "UNCTAD Divisions, Structure, Areas of Work and Work Assignments" avait été distribué à toutes les délégations. Tout en fournissant des renseignements relativement détaillés sur la structure actuelle et les affectations de personnel du secrétariat, ce document ne constituait pas un organigramme officiel pour les trois raisons suivantes : i) il n'indiquait pas les services, les sections et les groupes; ii) il n'avait pas été approuvé par le Département de l'administration et de la gestion à New York; et iii) ce n'était qu'une fois l'organigramme formellement approuvé que les affectations de personnel sur les postes du secrétariat deviendraient officielles. Le secrétariat s'était toutefois servi de cette structure pour demander que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion de l'ONU approuve la structure des divisions et des services, ce qui lui permettrait de reprendre le processus de recrutement, en particulier pour les postes D.2, D.1 et P.5 vacants. La réponse du Secrétaire général adjoint avait été tout à fait positive et le secrétariat devrait très prochainement obtenir un accord sur la structure des divisions et des services, et donc le feu vert pour annoncer les vacances de poste susmentionnées. Pour le reste, il espérait qu'il ne lui serait pas demandé de définir dans le détail les sections ou les groupes, car il entendait conserver une certaine flexibilité organisationnelle. En fait, en dessous du niveau des services, le secrétariat souhaiterait pouvoir fonctionner en constituant des équipes ou des groupes d'étude. Il y aurait toujours des chefs, qui seraient identifiés dans l'organigramme, mais l'idée était que le secrétariat dispose, à ce niveau, de la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement aux orientations fixées par les organes intergouvernementaux de la CNUCED, sans avoir à en référer à chaque fois à New York pour modifier le manuel relatif à l'organisation du secrétariat et les définitions d'emploi. Ces propositions semblaient également susciter des réactions positives.

100. Le budget-programme pour l'exercice 1998-1999 serait prochainement finalisé et reposerait sur la structure de sous-programmes et de divisions qui avaient été communiqués au Groupe de travail. La CNUCED faisait un important effort pour contribuer à la rationalisation d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et proposerait une réduction d'environ 12 % du nombre de postes.

101. D'une manière générale, le Siège considérait que la réforme à la CNUCED progressait de façon satisfaisante et qu'elle constituait en fait un modèle pour d'autres organismes du système. Les mesures de restructuration qui avaient récemment été proposées, et dans certains cas annoncées, à New York ne concernaient donc pas directement la CNUCED. Après avoir évoqué le nouveau mécanisme de gestion et de réforme mis en place à New York, le Secrétaire général adjoint a dit que le principal élément présentant un intérêt immédiat pour la CNUCED avait trait à la rationalisation de la production des principaux rapports de l'Organisation, à savoir le "Rapport sur le commerce et le développement" (CNUCED), le "World Investment Report" (CNUCED), "La situation économique et sociale dans le monde" (Département de

l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) et le "Rapport mondial sur le développement humain" (PNUD). Il s'agissait non pas de fusionner ces rapports, mais de les rendre davantage complémentaires. L'Institut WIDER, pour les aspects économiques, et l'UNRISD, pour les aspects sociaux, procéderaient à cette fin, à un examen desdits rapports.

102. Les représentants du Maroc (au nom du Groupe africain), de l' Egypte, du Pakistan, de Cuba, de l' Arabie saoudite, de l' Algérie, de la Chine et de l' Ouganda ont déclaré avoir constaté avec une vive préoccupation que le document relatif à l'organisation du secrétariat ne mentionnait pas le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien. La situation dans le territoire palestinien exigeait un traitement spécial, et ils ont donc demandé que ce groupe soit rétabli dans un proche avenir.

Décision du Conseil

103. Le Conseil a pris note de la déclaration du Secrétaire général adjoint de la CNUCED sur les progrès de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED.

b) Composition du Groupe de travail en 1997

Décision du Conseil

104. Le Conseil a pris note de la liste des 19 membres du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1997, tels que désignés par les groupes régionaux :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bulgarie, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sri Lanka.

105. Le Conseil a également noté que les dates prévues au calendrier des réunions pour la deuxième partie de la vingt-neuvième session du Groupe de travail (14-16 avril 1997) avaient été modifiées et que cette réunion aurait lieu du 21 au 23 mai 1997.

Chapitre VII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

106. La quatorzième réunion directive du conseil du commerce et du développement a été ouverte le 24 mars 1997 par M. Patrick Sinyinza (Zambie), président du Conseil

B. Bureau de la quatorzième réunion directive

107. En l'absence de changement dans la composition du Bureau depuis la quarante-troisième session, le Bureau de la quatorzième réunion directive était constitué comme suit :

<u>Président</u> :	M. Patrick Sinyinza	(Zambie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Anton Bebler	(Slovénie)
	M. Krit Garnjana-Goonchorn	(Thaïlande)
	Mme Arundhati Ghose	(Inde)
	M. Peter R. Jenkins	(Royaume-Uni)
	M. Andrei Kolossovsky	(Fédération de Russie)
	M. Alexander A. Kravetz	(El Salvador)
	M. Björn Skogmo	(Norvège)
	M. Daniel L. Spiegel	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Fisseha Yimer Aboye	(Ethiopie)
	M. Jun Yokota	(Japon)
<u>Rapporteur</u> :	Mme Violeta Fonseca de Sanabria	(Venezuela)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

108. A sa 882ème séance, le 24 mars 1997, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième réunion directive, tel que distribué sous la cote TD/B/EX(14)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I plus loin.)

D. Rapport du Conseil sur sa quatorzième réunion directive

(Point 9 de l'ordre du jour)

109. Conformément à l'usage, le Conseil a autorisé le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport du Conseil sur sa quatorzième réunion directive.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIEME REUNION DIRECTIVE *

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la Conférence ministérielle de l'OMC qui pourraient être analysées par la CNUCED dans la perspective du développement
3. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes
4. Coopération technique :
 - a) Stratégie de la CNUCED
 - b) Plan de coopération technique pour la période 1997-1999
5. Rapport d'activité de l'équipe spéciale du secrétariat sur la politique de publication
6. Rapport du Président sur ses consultations visant à améliorer la façon dont le Conseil traite la question de l'interdépendance, ainsi que les questions relatives aux PMA et au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil
8. Questions diverses
 - Progrès de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED
 - Composition du Groupe de travail en 1997
9. Rapport du Conseil sur sa quatorzième réunion directive.

*Adopté par le Conseil à sa 882ème séance, le 24 mars 1997.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIEME REUNION DIRECTIVE DU CONSEIL *

(20 juin 1997)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapports des Commissions sur leur première session
 - b) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session
 - c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement
 - d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique
3. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
5. Questions diverses
6. Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive.

*Pour l'approbation par le Conseil de l'ordre du jour provisoire, voir le chapitre V plus haut.

Annexe III

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL *

(13-24 octobre 1997)

1. Questions de procédure :
 - a) Election du Bureau
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Conseil
2. Réunion de haut niveau : Mondialisation, concurrence, compétitivité et développement
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : Répartition du revenu et croissance au niveau mondial
4. Examen des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Les réformes d'orientation dans l'agriculture et leurs incidences sur le développement des PMA;
 - b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session de la question de la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : résultats, perspectives et questions de fond
6. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
 - b) Examen d'autres rapports pertinents :
 - Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien
7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-quatrième session.

*Pour l'approbation par le Conseil de l'ordre du jour provisoire, voir le chapitre V plus haut.

Annexe IV

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	l'ex-République yougoslave
Afrique du Sud	de Macédoine
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Malte
Australie	Maroc
Autriche	Maurice
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Mongolie
Bhoutan	Myanmar
Brésil	Népal
Bulgarie	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Ouganda
Chine	Pakistan
Colombie	Panama
Costa Rica	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Cuba	Pérou
Danemark	Philippines
Egypte	Pologne
El Salvador	Portugal
Equateur	Qatar
Espagne	République arabe syrienne
Etats-Unis d'Amérique	République de Corée
Ethiopie	République démocratique populaire
Fédération de Russie	de Corée
Finlande	République dominicaine
France	République tchèque
Gabon	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Haiti	et d'Irlande du Nord
Hongrie	Slovaquie
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Suède
Iran (République islamique d')	Suisse
Iraq	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Islande	Tunisie
Israël	Turquie
Italie	Ukraine
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Yémen
Jordanie	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Lettonie	

*La liste des participants porte la cote TD/B/EX(14)/INF.1.

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateur à la réunion :

Brunéi Darussalam
Saint-Siège

3. Etaient représentés à la réunion :

le Programme des Nations Unies pour l'environnement
le Centre du commerce international CNUCED/OMC

4. Les institutions spécialisées et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Agence de coopération culturelle et technique
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Organisation internationale de normalisation
Organisation internationale de perspective mondiale

Catégorie spéciale

Consommateurs International
